



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ, ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet de Loi de Finances 2012

Moyens en personnel Crédits de fonctionnement et d'investissement

Présentation aux organisations syndicales

28 septembre 2011

SOMMAIRE

LES MOYENS EN PERSONNEL	3
LES EFFECTIFS DU MINISTERE.....	4
<i>Évolution des effectifs budgétaires de 2005 à 2012 (ETPT).....</i>	5
<i>Plafonds d'emplois par programme/action (ETPT)</i>	6
<i>Répartition des effectifs par catégorie et par programme/action (ETPT).....</i>	7
<i>Répartition indicative par catégorie et par programme/action (ETPT) Permanents.....</i>	9
<i>Répartition indicative par catégorie et par programme/action (ETPT) Personnel d'ajustement</i>	10
<i>Synthèse des mouvements internes au MAAP (ETP et ETPT).....</i>	11
<i>Synthèse des mouvements entre le MAAP et d'autres organismes (ETP et ETPT).....</i>	12
<i>Bilan d'étape de la décentralisation de l'aménagement foncier en application des lois 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article 95).....</i>	13
<i>Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013).....</i>	14
Rappel des principes sur la définition des plafonds d'emplois	14
Lecture des tableaux d'évolution des plafonds	16
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Total Ministère	17
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 142	18
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 143	19
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 143 : enseignement public	20
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 143 : enseignement privé	21
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 206	22
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215	23
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, administration centrale.....	24
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, statistique (centrale et déconcentrée)	25
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, DRAAF, DAAF et DDT(M)	26
Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, moyens communs	27
LA MASSE SALARIALE	28
<i>Évolution de la masse salariale entre 2011 et 2012.....</i>	29
<i>Répartition indicative du titre 2 par catégorie de crédits en 2012.....</i>	30
<i>8,2 M€ de mesures catégorielles envisagées en 2012.....</i>	31
<i>Les crédits relatifs à l'action sanitaire et sociale.....</i>	34
<i>Les crédits relatifs à la formation continue.....</i>	38
LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	40
EFFECTIFS 2012 DES OPERATEURS	43
NOTES.....	45

Les moyens en personnel

Les crédits de personnel sont de 1 446 M€ hors CAS pensions. La baisse de 0,38 % par rapport à 2011 s'explique par la disparition de la dotation exceptionnelle de 6 M€ en 2011 pour la réalisation du recensement agricole ; les transferts de personnel (variation de périmètre) induisent quant à eux une réduction de 0,2 M€. Une enveloppe de 8,2 M€ hors CAS pensions est allouée au financement des mesures nouvelles.

Hors effets de non reconduction de la dotation particulière pour le recensement agricole et de transferts de personnels le budget 2012 de personnel (hors CAS pensions) des programmes 142, 143, 206 et 215, est stable.

En ce qui concerne les emplois, le PLF 2012 prévoit :

- **la suppression de 248 ETPT de permanents** correspondant à une réduction de **623 postes**¹.
- **La suppression de 30 ETPT d'emplois de courte durée.**

Ces suppressions de postes ont été établies sur la base des gains de productivité liées aux réformes de la RGPP2 (optimisation des fonctions support, fin des activités liés à l'ingénierie publique) et à la réforme du bac professionnel. La prévision du nombre des départs à la retraite, 890 ETP, a été maintenue au même niveau qu'en 2011, année au titre de laquelle elle avait été revue à la baisse.

Le schéma d'emploi programme une baisse des effectifs permanents réels de 623 ETP entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

Le PLF 2012 fixe le plafond d'emplois du ministère à **31 676 ETPT** (la LFI 2011 s'établissait à **32 279 ETPT**).

La réduction du plafond de **603 ETPT** entre 2011 et 2012 s'explique de la manière suivante :

- l'effet de l'extension en année pleine des suppressions 2011, soit **323 ETPT** ; cela inclut une correction technique de **50 ETPT** qui auraient dû être supprimés en budget 2011 suite à la décentralisation des 50 postes correspondant.
- les suppressions 2012 d'emplois permanents pour **248 ETPT** ;
- la réduction du plafond pour les contrats de courte durée à hauteur de **30 ETPT** ;
- **2 ETPT** (sortants) sont transférés en PLF.

Le transfert de personnels de l'aménagement foncier vers les conseils généraux sera traité par amendement au parlement, son impact ne sera matérialisé qu'au moment de la publication de la Loi de Finances.

En interne, 29 ETPT sont transférés du programme 215 vers le programme 206 par deux séries de transferts concernant les DAAF dans les départements d'outre-mer.

¹ Les suppressions d'emplois sont réalisées en tiers d'année (à partir du mois de septembre) pour les enseignants et les A techniques du programme 143, et en demi-année pour les autres agents.

Les effectifs du ministère

Évolution des effectifs budgétaires de 2005 à 2012 (ETPT)

Périmètre courant

	Programme 142	Programme 143	Programme 206	Programme 215	Programme 154	Plafond ministériel
2005	2 756	19 164	5 223	5 203	8 047	40 393
2006	2 696	18 960	5 189	5 103	7 942	39 980
2007	2 670	18 047	5 136	4 821	7 579	38 253
2008	2 691	16 241	5 012	12 137	inclus dans le 215	36 081
2009	2 679	15 628	5 279	11 011		34 597
2010	2 676	15 090	5 336	10 374		33 476
2011	2 676	14 876	4 742	9 985		32 279
2012 (PLF)	2 676	14 706	4 676	9 618		31 676

Périmètre 2012(*)

	Programme 142	Programme 143	Programme 206	Programme 215	Plafond ministériel
2005	2 692	16 014	5 628	11 912	36 246
2006	2 700	15 805	5 595	11 729	35 829
2007	2 702	15 642	5 520	11 285	35 149
2008	2 686	15 457	5 393	11 023	34 559
2009	2 681	15 337	5 285	10 655	33 958
2010	2 676	15 093	5 203	10 157	33 129
2011	2 676	14 876	4 771	9 904	32 227
2012 (PLF)	2 676	14 706	4 676	9 618	31 676

(*) Le tableau à périmètre 2012 permet de faire les comparaisons d'une année à l'autre en neutralisant l'effet des transferts ; les effectifs 2005 à 2011 sont ramenés au périmètre du PLF 2012.

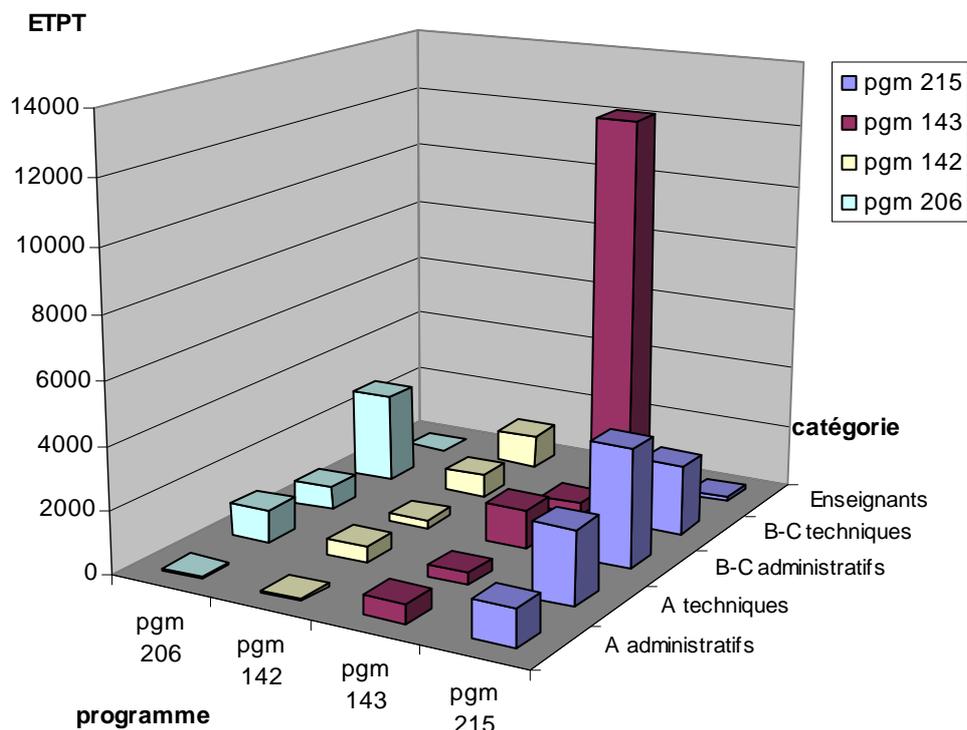
Plafonds d'emplois par programme/action (ETPT)

action	article	Libellé	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	LFI 2009	LFI 2010	LFI 2011	PLF 2012	
(*) +t PBI										
142	1	10	Personnel de l'enseignement supérieur	2 591	2 632	2 653	2 624	2 620	2 626	2 635
	1	11	Personnel MAD par le MAP dans l'enseignement supérieur	2	2	2	2	2	2	2
	2	20	Personnel de la recherche travaillant au MAP	103	36	36	53	54	48	39
	Total 142			2 696	2 670	2 691	2 679	2 676	2 676	2 676
143	1	10	Personnel MAD par le MAP	46	46	46	20	10	10	10
	1	13	Personnel permanents de l'enseignement public	12 836	12 075	9 581	10 025	9 997	9 875	9 729
	1	20	Vacations de l'enseignement public (seulement enseignant avant 2012)	712	712	663	220	120	155	290
	1	21	Vacations de l'enseignement - personnel non enseignant (avant 2012)	331	251	175	120	120	95	
	1	27	TOS décentralisables (de 2008 à 2010)			840	359	15		0
	2	30	Contractuels du temps plein	5 035	4 963	4 936	4 884	4 828	4 741	4 677
	Total 143			18 960	18 047	16 241	15 628	15 090	14 876	14 706
206	6	60	Personnel permanents des SRPV, DDPP ou DDCSPP	4 056	4 003	3 949	4 198	4 266	4 589	4 576
	6	61	Vacations des DDPP ou DDCSPP	1 133	1 133	1 063	1 081	1 068	153	100
	6	62	MAD du programme 206				0	2	0	0
	Total 206			5 189	5 136	5 012	5 279	5 336	4 742	4 676
215	1	10	Personnel permanents de l'administration centrale - titulaires	2 221	2 199	2 177	2 093	2 086	2 065	2 033
	1	11	Personnel PSOP de l'administration centrale - vacataires	37	37	37	36	35	24	24
	3	(*)	Personnel permanents des DRAAF (avant 2009)	1 704	1 748	1 708				
	3		Personnel permanents des DRAAF, DAAF et DDT(M) (art. 39, 79 et 217-84)	6 867	6 716	6 593	7 472	7 039	6 829	6 523
	3	32	Moyens d'ajustement des DRAAF, DAAF et DDT(M)	112	124	116	710	561	400	370
	3	(*)	Vacations des DDAF, DDEA et DAF (avant 2009)	1 074	862	804				
	4	71	Personnel MAD par le MAP et en attente d'affectation	484	269	257	247	136	202	198
	4	72	Élèves et stagiaires	388	290	290	286	278	302	313
	4	77	Suivi statistique et scientifique pour la CE - Personnel	1	1	2	2	2	2	2
	4	78	Représentation française				20	103	31	29
	2	31	Statistiques - Enquêteurs à l'acte	0	0	0	0	0	0	0
	2	27	Statistiques - Enquêteurs à l'acte pour le RA	0	0	0	0	0	0	0
	2	26	Personnel de l'INSEE - Administration centrale	157	154	153	73	67	65	63
	2	38	Personnel de l'INSEE - DRAAF	0	0	0	72	67	65	63
	Total 215			13 045	12 400	12 137	11 011	10 374	9 985	9 618
Total MAAP			39 890	38 253	36 081	34 597	33 476	32 279	31 676	

Répartition des effectifs par catégorie et par programme/action (ETPT)

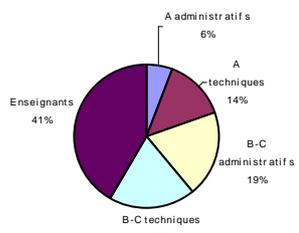
Intitulé	A administratifs	A techniques	B & C administratifs	B & C techniques	Enseignants	Total général
<i>Mission : agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</i>	1 244	3 391	4 498	5 019	142	14 294
Programme n°215	1 167	2 348	3 759	2 205	139	9 618
Action 01 Moyens de l'administration centrale	608	647	647	127	28	2 057
Action 02 Statistiques, évaluation et études	114	0	12	0	0	126
Action 03 Moyens des DRAAF, DAAF et DDT(M)	422	1 352	3 043	1 966	110	6 893
Action 04 Moyens communs	23	349	57	112	1	542
Programme n°206	77	1 043	739	2 814	3	4 676
Action 06 Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	77	1 043	739	2 814	3	4 676
<i>Mission : enseignement scolaire</i>	612	369	1 239	386	12 100	14 706
Programme n°143	612	369	1 239	386	12 100	14 706
Action 01 Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics	612	369	1 239	386	7 423	10 029
Action 02 Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés	0	0	0	0	4 677	4 677
<i>Mission : enseignement supérieur et recherche agricoles</i>	72	555	264	737	1 048	2 676
Programme n°142	72	555	264	737	1 048	2 676
Action 01 Enseignement supérieur	72	516	264	737	1 048	2 639
Action 02 Recherche, développement et transfert de technologie	0	39	0	0	0	39
Total	1 928	4 315	6 001	6 142	13 290	31 676

Effectifs par catégorie d'emploi par programme (ETPT)

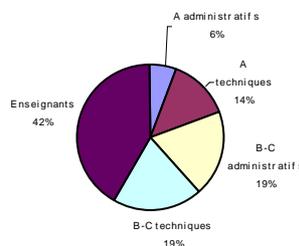


NNE : Nouvelle Nomenclature des Emplois

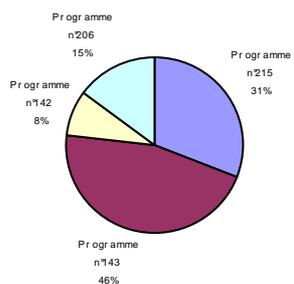
2011 - par catégorie NNE



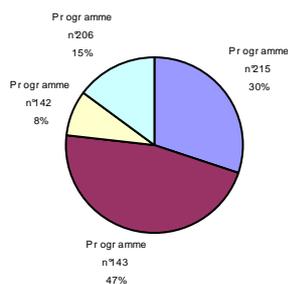
2012 - par catégorie NNE



2011 - par programme



2012 - par programme



Répartition indicative par catégorie et par programme/action (ETPT)

Permanents

Intitulé	A administratifs	A techniques	B & C administratifs	B & C techniques	Enseignants	Total général
<i>Mission : agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</i>	1 244	3 291	4 102	5 019	142	13 798
Programme n°215	1 167	2 348	3 363	2 205	139	9 222
Action 01 Moyens de l'administration centrale	608	647	623	127	28	2 033
Action 02 Statistiques, évaluation et études	114	0	12	0	0	126
Action 03 Moyens des DRAAF, DAAF et DDT(M)	422	1 352	2 673	1 966	110	6 523
Action 04 Moyens communs	23	349	55	112	1	540
Programme n°206	77	943	739	2 814	3	4 576
Action 06 Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	77	943	739	2 814	3	4 576
<i>Mission : enseignement scolaire</i>	612	369	1 119	386	11 930	14 416
Programme n°143	612	369	1 119	386	11 930	14 416
Action 01 Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics	612	369	1 119	386	7 253	9 739
Action 02 Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés	0	0	0	0	4 677	4 677
<i>Mission : enseignement supérieur et recherche agricoles</i>	72	555	264	737	1 048	2 676
Programme n°142	72	555	264	737	1 048	2 676
Action 01 Enseignement supérieur	72	516	264	737	1 048	2 637
Action 02 Recherche, développement et transfert de technologie	0	39	0	0	0	39
Total	1 928	4 215	5 485	6 142	13 120	30 890

Répartition indicative par catégorie et par programme/action (ETPT)

Personnel d'ajustement

Intitulé	A administratifs	A techniques	B & C administratifs	B & C techniques	Enseignants	Total général
<i>Mission : agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</i>	0	100	396	0	0	496
Programme n°215	0	0	396	0	0	396
Action 01 Moyens de l'administration centrale	0	0	24	0	0	24
Action 02 Statistiques, évaluation et études	0	0	0	0	0	0
Action 03 Moyens des DRAAF, DAAF et DDT(M)	0	0	370	0	0	370
Action 04 Moyens communs	0	0	2	0	0	2
Programme n°206	0	100	0	0	0	100
Action 06 Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	0	100	0	0	0	100
<i>Mission : enseignement scolaire</i>	0	0	120	0	170	290
Programme n°143	0	0	120	0	170	290
Action 01 Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics	0	0	120	0	170	290
Action 02 Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés						0
<i>Mission : enseignement supérieur et recherche agricoles</i>	0	0	0	0	0	0
Programme n°142						0
Action 01 Enseignement supérieur						0
Action 02 Recherche, développement et transfert de technologie						0
Total	0	100	516	0	170	786

Synthèse des mouvements internes au MAAPRAT (ETP et ETPT)

Tous les mouvements sont faits au 1^{er} janvier, par conséquent 1 ETP = 1 ETPT

Intitulé	A administratifs	A techniques	B & C administratifs	B & C techniques	Enseignants	Total général
<i>Mission : agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</i>		0		0		0
Programme n°215		-10		-19		-29
Action 01 Moyens de l'administration centrale						
Action 02 Statistiques, évaluation et études						
Action 03 Moyens des DRAAF, DAAF et DDT(M)		-10		-19		-29
Action 04 Moyens communs						0
Programme n°206		+10		+19		+29
Action 06 Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation		+10		+19		+29
<i>Mission : enseignement scolaire</i>						0
Programme n°143						
Action 01 Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics						
Action 02 Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés						
<i>Mission : enseignement supérieur et recherche agricoles</i>						
Programme n°142						
Action 01 Enseignement supérieur						
Action 02 Recherche, développement et transfert de technologie						
Total	0	0	0	0	0	0

Les mouvements internes correspondent

- au transfert des services de la protection des végétaux en DAAF du programme 215 vers le programme 206 (45 postes).
- au transfert des gestionnaires du programme 206 en DAAF vers le programme 215 (16 postes)

soit un solde 29 ETPT du programme 215 vers le programme 206

Synthèse des mouvements entre le MAAPRAT et d'autres organismes (ETP et ETPT)

Tous ces mouvements sont faits au 1^{er} janvier, par conséquent 1 ETP = 1 ETPT

Intitulé	A administratifs	A techniques	B & C administratifs	B & C techniques	Enseignants	Total général
<i>Mission : agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</i>	-2					-2
Programme n°215	-2					-2
Action 01 Moyens de l'administration centrale	-2					-2
Action 02 Statistiques, évaluation et études						
Action 03 Moyens des DRAAF, DAAF et DDT(M)						
Action 04 Moyens communs						
Programme n°206						
Action 06 Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation						
<i>Mission : enseignement scolaire</i>						
Programme n°143						
Action 01 Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics						
Action 02 Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés						
<i>Mission : enseignement supérieur et recherche agricoles</i>						0
Programme n°142						
Action 01 Enseignement supérieur						
Action 02 Recherche, développement et transfert de technologie						
Total	-2					-2

Les mouvements externes sont

- le transfert d'un poste vers la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC).
- le transfert d'un poste vers l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

soit un solde 2 ETPT sortant du programme 215.

**Bilan d'étape de la décentralisation de l'aménagement foncier
en application des lois
2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et
2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
(article 95)**

LFI 2009

Transfert de 24 ETPT ainsi répartis :

- Postes vacants : 19
- Agent non titulaire : 1
- Optants : 4

LFI 2010-

Transfert de 25 ETPT ainsi répartis :

- Postes vacants : 21 ETPT
- Optants : 4 ETPT

LFI 2011

Transfert de 64 ETPT ainsi répartis

- Postes vacants : 43 ETPT
- Optants : 19 ETPT

Pour le PLF 2012, le transfert de l'aménagement foncier sera présenté en amendement. En effet, les agents peuvent opter jusqu'à la fin du mois d'août 2011.

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013)

Rappel des principes sur la définition des plafonds d'emplois

Les suppressions d'emplois (ou les créations) sont exprimées en ETP-T et doivent être réalisées soit en année pleine, soit en demi-année, soit en tiers d'année. Ainsi la date de réalisation des suppressions n'est pas sans conséquence sur la détermination de la dotation de masse salariale et sur le plafond d'emplois de l'année suivante ; **cet effet est appelé l'effet « extension en année pleine ».**

Les règles suivantes s'appliquent aux créations et suppressions d'emplois :

- Contractuels de courte durée (« vacataire ») : en année pleine, c'est à dire au 1^{er} janvier de l'année considérée ;
- Non enseignants : en demi-année, c'est à dire au 1^{er} juillet (estimation sur la base de la date des départs réellement constatée) ;
- Enseignants du technique : en tiers d'année, c'est à dire au 1^{er} septembre.

La date retenue correspond à une date moyenne car on considère que les départs en retraite se répartissent de manière homogène du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année, sauf pour les enseignants dont les départs en retraite sont en septembre. Cet élément est une des composantes du GVT négatif qui participe au calcul de la masse salariale.

Le tableau et le schéma ci-après en résumant les conséquences en terme de suppressions (ou de créations d'emplois) exprimées en ETP-T et en effectif physique :

	Année N		Année N+1
	ETP-T	Physique	ETP-T
Année pleine	+/-30	+/-30	0
Demi-année	+/-20	+/-30	+/-10
Tiers d'année	+/-10	+/-30	+/-20

Lecture des tableaux d'évolution des plafonds

	2008 ⁽¹⁾		2009		2010	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants			- 64		- 108	
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants			- 195		- 200	
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente			- 259		- 308	
Plafond en extension année-pleine :			35 822			
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)	- 25	- 89	- 159			
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 151	- 346	- 191	- 391		
Évolution des vacataires	- 200	- 200	- 100	- 100		
variations au titre de l'année	- 376	- 635	- 342	- 650		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	37 663					
Décentralisation	- 1497	- 1539				
Autres transferts externes	- 85	- 85				
Mouvements internes						
variations de périmètre	- 1582	- 1624				
Plafond :	36 081					

La lettre plafond indique la variation du nombre d'ETP (référence fin d'année). La LFI n'indique le plafond qu'en ETPT.

Évolution ETP de l'année N = évolution ETPT de l'année N + ETPT d'extension année pleine de l'année N+1 ;
ainsi, par exemple, la réduction de 89 postes de non enseignants en 2008 s'est traduite par une baisse de 25 ETPT dès 2008 et 64 ETPT sur le budget 2009 (-89 = -25 -64).

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Total Ministère

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants	- 153		- 67		- 187	
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 172		- 206		- 188	
Extension année pleine de N-1 : transferts			- 50			
variations au titre de l'année précédente	- 325		- 323		- 375	
Plafond en extension année-pleine :	33 151		31 956		31 301	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)	- 33	- 100	- 93	- 280		
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 144	- 350	- 155	- 343		
Évolution des vacataires (<i>dont 200 ETPT de correction technique en 2011</i>)	- 400	- 200	- 30	- 30		
variations au titre de l'année	- 577	- 650	- 278	- 653		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	32 574		31 678			
Décentralisation	- 14	- 64				
Autres transferts externes	- 281	- 281	- 2	- 2		
Mouvements internes						
variations de périmètre	- 295	- 345	- 2	- 2		
Plafond :	32 279		31 676			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2011

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 142

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants						
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	+ 0		+ 0		+ 0	
Plafond en extension année-pleine :	2 676		2 676		2 676	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)						
Évolution des vacataires						
variations au titre de l'année	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	2 676		2 676			
Décentralisation						
Autres transferts externes						
Mouvements internes						
variations de périmètre	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0		
Plafond :	2 676		2 676			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2011

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 143

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants	- 153		- 67		- 187	
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	+ 4		- 10			
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 149		- 77		- 187	
Plafond en extension année-pleine :	14 941		14 799		14 519	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)	- 33	- 100	- 93	- 280		
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 10	- 20				
Évolution des vacataires	- 25	- 25				
variations au titre de l'année	- 68	- 145	- 93	- 280		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	14 873		14 706			
Décentralisation						
Autres transferts externes	+ 3	+ 3				
Mouvements internes						
variations de périmètre	+ 3	+ 3	+ 0	+ 0		
Plafond :	14 876		14 706			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013)

Programme 143 : enseignement public

	2011 ⁽¹⁾		2012 ⁽³⁾		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants	- 76		- 40			
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	+ 4		- 10			
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 72		- 50			
Plafond en extension année-pleine :	10 190		10 085			
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)	- 20	- 60				
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 10	- 20				
Évolution des vacataires)	- 25	- 25				
variations au titre de l'année	- 55	- 105				
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	10 135					
Décentralisation						
Autres transferts externes						
Mouvements internes						
variations de périmètre	+ 0	+ 0				
Plafond :	10 135					

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

(3) La répartition des suppressions d'emplois entre le public et le privé sera arrêtée par les parlementaires lors du vote de la loi de finances

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013)

Programme 143 : enseignement privé

	2011 ⁽¹⁾		2012 ⁽³⁾		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants	- 77		- 27			
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants						
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 77		- 27			
Plafond en extension année-pleine :	4 751		4 714			
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)	- 13	- 40				
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)						
Évolution des vacataires						
variations au titre de l'année	- 13	- 40				
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	4 738					
Décentralisation						
Autres transferts externes	+ 3	+ 3				
Mouvements internes						
variations de périmètre	+ 3	+ 3				
Plafond :	4 741					

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

(3) La répartition des suppressions d'emplois entre le public et le privé sera arrêtée par les parlementaires lors du vote de la loi de finances

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 206

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 52		- 40		- 60	
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 52		- 40		- 60	
Plafond en extension année-pleine :	5 284		4 702		4 616	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 40	- 80	- 55	- 115		
Évolution des vacataires (<i>dont 26 ETPT de correction technique en 2011</i>)	- 251	- 25				
variations au titre de l'année	- 291	- 105	- 55	- 115		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	4 993		4 647			
Décentralisation)						
Autres transferts externes	- 162	- 162				
Mouvements internes	- 89	- 89	+ 29	+ 29		
variations de périmètre	- 251	- 251	+ 29	+ 29		
Plafond :	4 742		4 676			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 124		- 156		- 128	
Extension année pleine de N-1 : transferts			- 50			
variations au titre de l'année précédente	- 124		- 206		- 128	
Plafond en extension année-pleine :	10 250		9 779		9 490	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 94	- 250	- 100	- 228		
Évolution des vacataires (<i>dont 174 ETPT de correction technique en 2011</i>)	- 124	- 150	- 30	- 30		
variations au titre de l'année	- 218	- 400	- 130	- 258		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	10 032		9 649			
Décentralisation	- 14	- 64				
Autres transferts externes	- 122	- 122	- 2	- 2		
Mouvements internes	+ 89	+ 89	- 29	- 29		
variations de périmètre	- 47	- 97	- 31	- 31		
Plafond :	9 985		9 618			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013)

Programme 215, administration centrale

Hors personnel de l'INSEE, compté dans l'action « statistique »

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 16		- 10		- 20	
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 16		- 10		- 20	
Plafond en extension année-pleine :	2 098		2 079		2 037	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 9	- 19	- 20	- 40		
Évolution des vacataires	- 2	- 2				
variations au titre de l'année	- 11	- 21	- 20	- 40		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	2 087		2 059			
Décentralisation						
Autres transferts externes			- 2	- 2		
Mouvements internes	+ 2	+ 2				
variations de périmètre	+ 2	+ 2	- 2	- 2		
Plafond :	2 089		2 057			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, statistique (centrale et déconcentrée)

Nota : il s'agit des personnels de l'INSEE affectés au MAAPRAT, et non des effectifs que le MAAPRAT consacre à la statistique.

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 2		- 2		- 1	
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 2		- 2		- 1	
Plafond en extension année-pleine :	132		128		125	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 2	- 4	- 2	- 3		
Évolution des vacataires						
variations au titre de l'année	- 2	- 4	- 2	- 3		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	130		126			
Décentralisation						
Autres transferts externes						
Mouvements internes						
variations de périmètre	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0		
Plafond :	130		126			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, DRAAF, DAAF et DDT(M)

Hors personnel de l'INSEE, compté dans l'action « statistique »

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 100		- 138		- 90	
Extension année pleine de N-1 : transferts			- 50			
variations au titre de l'année précédente	- 100		- 188		- 90	
Plafond en extension année-pleine :	7 507		7 041		6 803	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 76	- 214	- 75	- 165		
Évolution des vacataires	- 122	- 148	- 30	- 30		
variations au titre de l'année	- 198	- 362	- 105	- 195		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	7 309		6 936			
Décentralisation	- 14	- 64				
Autres transferts externes	- 122	- 122				
Mouvements internes	+ 56	+ 56	- 43	- 43		
variations de périmètre	- 80	- 130	- 43	- 43		
Plafond :	7 229		6 893			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

Évolution du plafond d'emplois sur 3 ans (2011-2013) Programme 215, moyens communs

	2011 ⁽¹⁾		2012		2013 ⁽²⁾	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
Extension année pleine de N-1 : permanents enseignants						
Extension année pleine de N-1 : permanents non enseignants	- 6		- 6		- 17	
Extension année pleine de N-1 : transferts						
variations au titre de l'année précédente	- 6		- 6		- 17	
Plafond en extension année-pleine :	513		531		525	
Évolution des permanents enseignants (<i>tiers d'année</i>)						
Évolution des permanents non enseignants (<i>demi-année</i>)	- 7	- 13	- 3	- 20		
Évolution des vacataires						
variations au titre de l'année	- 7	- 13	- 3	- 20		
Lettre plafond (avant variation de périmètre) :	506		528			
Décentralisation						
Autres transferts externes						
Mouvements internes	+ 31	+ 31	+ 14	+ 14		
variations de périmètre	+ 31	+ 31	+ 14	+ 14		
Plafond :	537		542			

(1) pour mémoire ;

(2) seulement l'extension année pleine des variations d'effectifs de 2012

La masse salariale

Évolution de la masse salariale entre 2011 et 2012

(en euros)	LFI 2011		PLF 2012		variation 2011 à 2012		
	Crédits	dont hors CAS pensions	Crédits	dont hors CAS pensions	Total	hors CAS pensions	CAS pensions
<i>Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (215)</i>	651 943 666	489 454 223	649 617 604	479 133 863	- 0,36%	- 2,11%	+ 4,92%
<i>Sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation (206)</i>	270 223 505	202 473 308	271 026 665	200 358 763	+ 0,30%	- 1,04%	+ 4,31%
<i>Enseignement technique agricole (143)</i>	819 636 251	638 304 147	831 922 188	641 917 913	+ 1,50%	+ 0,57%	+ 4,78%
<i>Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)</i>	178 521 272	121 462 060	186 466 052	124 758 126	+ 4,45%	+ 2,71%	+ 8,15%
Total après transferts	1 920 324 694	1 451 693 738	1 939 032 509	1 446 168 665	+ 0,97%	- 0,38%	+ 5,17%

La baisse de 0,38 % par rapport à 2011 s'explique par la disparition de la dotation exceptionnelle de 6 M€ en 2011 pour la réalisation du recensement agricole.

En dehors des transferts de personnels (variation de périmètre) et dotation particulière pour le recensement agricole, le budget de personnel est stable hors CAS pensions.

Répartition indicative du titre 2 par catégorie de crédits en 2012

(en euros)	PLF 2011	PLF 2012					
		Titre 2	Rémunérations et primes	Charges	Dont CAS pensions civils et ATI	Dont CAS pensions militaires	Prestations sociales
<i>Mission : agriculture, pêche, forêt et affaires rurales</i>	922 167 171	920 644 269	587 462 594	325 510 771	240 625 307	526 336	7 670 904
Programme n°215	651 943 666	649 617 604	415 309 430	228 584 498	169 957 405	526 336	5 723 676
Action 01 Moyens de l'administration centrale	172 648 204	176 440 150	114 613 811	59 393 682	41 898 749	526 336	2 432 657
Action 02 Statistiques, évaluation et études	19 550 000	13 750 000	9 950 000	3 800 000	3 000 000	0	0
Action 03 Moyens des DRAAF, DDAAF, DDEA et DAAF	423 030 709	424 802 729	268 705 201	153 008 110	115 388 528	0	3 089 418
Action 04 Moyens communs	36 714 753	34 624 725	22 040 418	12 382 706	9 670 128	0	201 601
Programme n°206	270 223 505	271 026 665	172 153 164	96 926 273	70 667 902	0	1 947 228
Action 06 Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	270 223 505	271 026 665	172 153 164	96 926 273	70 667 902	0	1 947 228
<i>Mission : enseignement scolaire</i>	819 636 251	831 922 188	527 251 673	298 065 947	190 004 275	0	6 604 568
Programme n°143	819 636 251	831 922 188	527 251 673	298 065 947	190 004 275	0	6 604 568
Action 01 Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics	606 069 995	618 718 789	367 356 163	249 136 771	190 004 275	0	2 225 855
Action 02 Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés	213 566 256	213 203 399	159 895 510	48 929 176	0	0	4 378 713
<i>Mission : enseignement supérieur et recherche agricoles</i>	178 521 272	186 466 052	106 136 215	79 414 623	61 707 926	0	915 214
Programme n°142	178 521 272	186 466 052	106 136 215	79 414 623	61 707 926	0	915 214
Action 01 Enseignement supérieur	174 876 775	183 394 960	104 240 716	78 243 572	60 797 080	0	910 672
Action 02 Recherche, développement et transfert de technologie	3 644 497	3 071 092	1 895 499	1 171 051	910 846	0	4 542
TOTAL	1 920 324 694	1 939 032 509	1 220 850 482	702 991 341	492 337 508	526 336	15 190 686

Mesures catégorielles

Sur la période 2009 – 2011 près de 30,5 M€ affectés à l'amélioration de la rémunération des agents en poste au MAAPRAT

Principales mesures mises en œuvre en 2009 :

Poursuite de l'harmonisation indemnitaire et PFR des attachés : 6 M€
Requalification en faveur des agents de catégorie B & C : 1,2 M€

Principales mesures mises en œuvre en 2010 :

Poursuite de l'harmonisation indemnitaire, PFR des SA, nouvelles primes dans le secteur formation recherche : 4,7 M€
Nouveaux types de contrats pour les vétérinaires inspecteurs vacataires (VIV) et les préposés sanitaires vétérinaires (PSV) : 2,3 M€
Requalification en faveur des agents de catégorie B & C : 1,2 M€
Revalorisation de l'ISOE dans le cadre de la modernisation du BAC Professionnel : 0,5 M€
Modification du début des grilles de rémunération des enseignants : 0,33 M€

Principales mesures programmées en 2011 :

Nouvelles grilles de catégorie B pour les SA et les techniciens : 4,6 M€
Poursuite de l'harmonisation indemnitaire, PFR, primes pour les contractuels du statut unique et ceux de catégorie B : 3,2 M€
Nouveaux types de contrats pour les agents enseignants contractuels (ACEN) : 1,2 M€
Mise en place de la prime CCF dans l'enseignement : 0,8 M€
Modification du début des grilles de rémunération des enseignants : 0,66 M€
Requalification en faveur des agents de catégorie C : 0,24 M€

8,2 M€ de mesures catégorielles envisagées en 2012

(exprimées en M€-hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
0,33	2,67	2,43	2,77	8,20

La liste des mesures nouvelles qui figurent dans les plans annuels de performance (PAP) est strictement indicative et fera l'objet d'échanges avec les représentants du personnel.

Il s'agit de la poursuite des plans engagés (extensions année pleine des mesures de 2011).

1) Mise en place de la nouvelle grille des techniciens supérieurs

(exprimées en M€-hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
		0,74	0,70	1,44

2) Mise en place de la nouvelle grille de la catégorie B de la filière formation recherche

(exprimées en M€-hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
0,18	0,17			0,35

3) Reclassement des agents de l'enseignement privé

(exprimées en M€-hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
	0,27			0,27

4) Recrutement des ACEN sur de nouveaux contrats

(exprimées en M€-hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
	1,2			1,2

5) Mise en place de la prime de fonctions et de résultats pour les adjoints administratifs

(exprimées en M€-hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
0,15	0,63	0,48	1,95	3,21

6) Mise en place de la prime de fonctions et de résultats des ISPV (inspecteurs de la santé publique vétérinaire) et de l'indemnité de performance et de fonctions des IPEF (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) en DDI (directions départementales interministérielles) en

DAAF pour les DOM et en DRAAF (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

(exprimées en M€ -hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
		1,21	0,12	1,33

7) Rémunération des contrôles en cours de formation dans l'enseignement technique

(exprimées en M€ -hors CAS)

Prg 142	Prg 143	Prg 206	Prg 215	Total
	0,4			0,4

Les crédits relatifs à l'action sanitaire et sociale

Les crédits d'action sanitaire et sociale couvrent les prestations sociales versées aux agents (titre 2) ainsi que les dépenses relatives à la restauration collective, à la médecine de prévention, les subventions versées aux organismes partenaires (ASMA notamment), les aménagements de postes pour les travailleurs handicapés, les réservations de logement social (titre 3).

1) Dépenses de personnel - titre 2

(en euros)	LFI 2011	PLF 2012
	AE/CP	AE/CP
142 ENS. SUP.	90 648	91 554
143 EPLEFPA	462 827	467 455
215 DRAAF, DDT(M)	235 780	238 138
215 AC	349 487	352 982
206 DD(CS)PP	106 876	107 945
Total	1 245 618	1 258 074

Prestations sociales

Les DRAAF, les DAAF disposent dans les BOP des programmes 143, 206 et 215 des moyens nécessaires pour assurer la charge des prestations sociales dues aux agents affectés en DDI, en établissement d'enseignement technique agricole et dans leurs services.

Les prestations sollicitées par les agents affectés dans les établissements d'enseignement supérieur sont traitées par l'administration centrale sur le programme 142.

2) Dépenses de fonctionnement – Titre 3

(en euros)	LFI 2011		PLF 2012	
	AE	CP	AE	CP
215 BOP central	7 200 000	8 800 000	7 560 419	8 436 548
215 BOP services déconcentrés	2 754 266	2 754 266	2 991 111	2 991 111
206 DD(CS)PP	685 445	685 445	740 000	740 000
Total	10 639 711	12 239 711	11 291 530	12 167 659

Crédits ordonnancés par l'administration centrale

Les subventions versées à l'ASMA nationale, le financement des colonies de vacances des enfants du personnel, les réservations de logement sociaux, la restauration collective parisienne, la contribution au fond d'insertion des personnes handicapées ainsi que la contribution versée aux organismes assurant la protection sociale complémentaire santé des agents, constituent les principaux postes de dépenses du BOP central 215 (sous-action 13).

En 2011, les crédits destinés à l'action sociale ont été préservés au maximum. Ainsi la subvention de fonctionnement de l'ASMA est restée identique aux années précédentes :

2 780 635 € et 696 050 € pour la partie colonie devacances.

Crédits mandatés par les services déconcentrés

L'action sanitaire et sociale en faveur des agents des EPLEFPA est prise en charge par le BOP déconcentré du programme 215. S'agissant des crédits délégués aux responsables de BOP déconcentrés (BOP 206 et 215), ils visent à financer la surveillance médicale des agents ainsi que la restauration collective (hors enseignement technique agricole).

Le calcul des dotations a été modifié en 2009. Une logique de dimensionnement forfaitaire au prorata des ETP a été retenue pour l'ensemble des crédits de fonctionnement hors loyers.

Les modalités de calcul des dotations ont été précisées par voie de note de service SG/SM/SDPS/N2011-1406 du 27 juillet 2011 relative au protocole de gestion 2012 des budgets opérationnels des DRAAF, DAAF et DDT(M) du programme 215 et précise les modalités du dialogue de gestion entre les responsables de programme et les RBOP régionaux et donne les orientations pour le dialogue de gestion entre RBOP et RUO.

a) Restauration collective

La dotation forfaitaire est calculée à partir des ETP des DRAAF, des DAAF, des DDI, de l'enseignement supérieur et des ETP de vacataires.

b) Médecine de prévention

Le montant afférent à la médecine de prévention a été calculé en prenant en compte les risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être confrontés.

Le coût annuel de la surveillance médicale d'un agent est de 92 €, et, pour les agents à risque, de 130 € ; le pourcentage des personnels à risque par structure figure dans le tableau suivant :

Structures	% de personnel à risque
DRAAF - DDT/M	10 %
DAAF	20 %
Enseignement Technique	15 %
DDCSPP/DDPP (ex DDSV)	40 %

Les RBOP (DRAAF et DAAF) sont chargés d'assurer directement le traitement, le suivi et le mandatement des factures correspondant à la surveillance médicale des agents des structures implantées dans la région : DRAAF, DAAF, DDT(M) et DD(CS)PP, établissements d'enseignement agricole (technique et supérieur), établissements publics nationaux.

Certaines structures ont confié la surveillance médicale des agents à un autre département ministériel dans le cadre d'une coopération inter services (ministères chargés de l'écologie, de l'intérieur...) ou directement à un médecin de prévention libéral dans le cadre d'un contrat de travail. De plus, dans le cadre de la création des directions départementales interministérielles, le MAAPRAT a engagé des contacts avec d'autres ministères afin d'examiner si une mutualisation des moyens en médecine de prévention était possible dans certains départements en manque de médecins de prévention. Un accord a pu être trouvé avec le Ministère de l'Economie et des Finances dans 7 départements où le suivi de nos agents en DD(CS)PP, dont ceux exerçant leurs fonctions en abattoirs, sera désormais effectué par des médecins de prévention du MINEFI.

c) Fonds d'insertion des personnes handicapées

Le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) prévoit le paiement d'une pénalité par les employeurs publics qui ne remplissent pas leur obligation d'emploi de personnes handicapées, fixée à 6%. Cette pénalité est proportionnelle à l'écart entre le taux effectif d'emploi et le seuil légal.

Sur la base de l'enquête conduite, le pourcentage de travailleurs handicapés au MAAPRAT est de 4,02 % en 2011. Compte tenu des prestations commandées aux établissements adaptés (EA) aux entreprises et services d'aide par le travail (ESAT) ainsi qu'aux prestations liées à la compensation du handicap payées directement par les structures, le taux d'emploi légal du MAAPRAT est de 4,25 % en 2011.

La convention avec le FIPHFP pour les aides humaines et techniques a été signée en mai 2011 et permettra de bénéficier d'une avance de fonds de 840 000 euros sur une période de 24 mois.

d) Protection sociale complémentaire des agents

Le MAAPRAT a référencé deux mutuelles, la SMAR et la MGET pour assurer la protection sociale complémentaire des agents. Les conventions avec ces deux organismes ont été signées le 17 décembre 2008 et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009 pour une durée de 7 ans.

Les crédits correspondant ont été engagés en 2008.

Le montant effectif de la dépense (876 129 €) est plafonné à celui des transferts de solidarité effectivement constatés au cours de l'année précédente.

Les crédits relatifs à la formation continue

Les budgets 2011 et 2012

Dans les prévisions budgétaires 2011 il avait été acté un transfert d'une partie des crédits utilisés en directions départementales interministérielles (DDI) pour prendre en charge les frais de mission des agents se rendant en stage de formation continue. La partie qui avait été annoncée fin 2011 correspondait spécifiquement aux formations dites transverses. Ceci revenait à dire que pour l'année 2011 les frais correspondants à des formations transverses seraient pris sur le BOP 333 alors que les frais liés à des formations métier seraient eux imputés sur les programmes 215 (pour les DRAAF, les DDT(M)) ou 206 (pour les DD(CS)PP).

Devant la complexité de cette gestion pour les DDI il a été opéré un nouveau transfert dès le mois d'avril 2011. In fine le programme 333 couvre donc l'ensemble des frais de mission d'agents du MAAPRAT lorsqu'ils se rendent en formation continue quelle que soit la nature du stage. Les chiffres figurant dans le tableau pour 2011 sont donc d'ores et déjà ceux après transfert de l'ensemble des montants au programme 333.

PROG	TITRE 3			
	LFI 2011 après transfert		Prévision 2012 après budget unique 215	
	AE	CP	AE	CP
215 DRAAF	2 277 570	2 277 570	2 997 071	2 997 071
215 AC	1 190 643	1 190 643	2 176 810	2 176 810
143 (EPL)	617 500	617 500		
143 AC	1 045 000	1 045 000		
206 DD(CS)PP	0	0		
TOTAL	5 130 713	5 130 713	5 173 881	5 173 881

Les crédits de titre 2 correspondent à l'indemnisation des formateurs. Le montant est maintenu en 2012 à 300 000 €.

	LFI 2011		PLF 2012	
	AE	CP	AE	CP
Total programme 215 Titre 2 + Titre 3	5 430 713	5 430 713	5 473 881	5 473 881

NB : les crédits s'entendent avant gel

L'effort sur les crédits de formation continue en 2012 sera donc conséquent puisqu'il y a un maintien des moyens entre 2011 et 2012 comme cela avait déjà été le cas entre 2010 et 2011.

La mise en place d'un budget unique pour l'ensemble des agents du MAAPRAT se fait donc sans réduction de moyens avec l'objectif d'améliorer l'efficacité du dispositif en permettant, notamment au niveau régional, une meilleure prise en compte de l'expression et de la hiérarchisation des besoins exprimés par les agents et les différentes structures de la région, DRAAF, EPLEFPA et DDI.

Après le transfert des moyens pour les frais de mission des agents des DDI, l'utilisation du programme 215, unique programme support, doit s'accroître en 2012 sur l'accompagnement de l'évolution des compétences des agents à la mise en œuvre des politiques publiques du MAAPRAT.

L'effort doit également de plus en plus porter sur les parcours de professionnalisation dispositif expérimenté en 2009 et 2010 et ayant comme objectif d'accompagner les agents amenés à changer de métier en ayant un écart de compétences conséquent.

Au niveau du budget central, la mise en place du budget unique n'entraînera pas de modifications quant à l'utilisation des crédits qui resteront principalement utilisés à la mise en œuvre d'actions de niveau national via le réseau des écoles d'enseignement supérieur du ministère. Ce budget permettra de prendre en charge les frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole lorsqu'ils se rendent à des formations nationales. Pour gagner en efficacité et surtout en lisibilité de l'offre de formation, un programme national de formation (PNF) unique sera mis en œuvre. Ce programme continuera à faire apparaître des actions de formation ciblées pour certains publics (les enseignants notamment) mais aura vocation à créer davantage de fluidité dans les contenus de formation sur des domaines concernant tous les secteurs du ministère comme le développement durable ou le programme national d'alimentation.

Les priorités en matière de formation continue pour 2012 :

Dans le respect de la loi de modernisation de la fonction publique, elles font l'objet d'une note d'orientation pluriannuelle, actualisée chaque année, élaborée en concertation avec l'ensemble des directions de l'administration centrale du MAAPRAT ainsi qu'avec les représentants des services déconcentrés et les IGAPS. Le projet de note d'orientation a été présenté en section « formation continue » du CTPM ministériel le 26 avril 2011.

Ce document prospectif sera à nouveau examiné par les différentes directions d'administration centrale à l'automne 2011 dans le cadre de la gouvernance renforcée mise en place par le secrétariat général du MAAPRAT puis présentée, avant publication comme note de service, aux représentants du personnel lors de la deuxième réunion annuelle du CTPM Formco le 18 octobre 2011.

La note d'orientation triennale servira alors de socle dans chaque région pour bâtir le document régional de formation.

Les crédits de fonctionnement et d'investissement

Le budget pour 2012 du MAAPRAT a été élaboré dans le respect des plafonds arrêtés dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2011-2014 adoptée l'année dernière. A périmètre constant, les principales dépenses de fonctionnement sont ainsi réduites de 2,5 % par rapport à 2011, y compris les subventions pour charges de service public des établissements publics sous tutelle du MAAPRAT.

Les crédits des titres 3 (fonctionnement) et 5 (investissement) sont présentés en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les subventions pour charges de service public font partie du titre 3 (fonctionnement) et sont regroupées sous la catégorie 32. Par programme, elles représentent en 2012 :

- pour le programme 154 : 255,2 M€ en AE=CP
- pour le programme 149 : 202,1 M€ en AE=CP
- pour le programme 206 : 66,4 M€ en AE et 66,8 M€ en CP
- pour le programme 215 : 1,7 M€ en AE=CP
- pour le programme 142 : 69,6 M€ en AE et 71,1 M€ en CP

En dehors de ces subventions, les dépenses de fonctionnement courant et d'investissement font l'objet en 2012 des dotations suivantes pour les programmes 206 et 215.

Programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

La dotation du programme 206 en crédits de fonctionnement et d'investissement s'établit à 106 M€ en AE et 105 M€ en CP, soit une baisse de 8,7 M€ en AE (-7,6 %) et de 7,0 M€ en CP (-6,3 %) par rapport à la LFI 2011. Hors mesures de transfert, cette dotation respecte strictement le plafond 2012 qui avait été fixé dans la LPFP 2011-2014.

Cette diminution des crédits du programme 206 s'explique notamment par des mesures de périmètre :

- le transfert au programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » des crédits de fonctionnement des services régionaux de l'alimentation (SRAL) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) dans les DOM, des fonctions support qui restaient sur le 206 dans les DOM, dans un souci de rationalisation de la gestion des dépenses d'administration générale (-3,3 M€ en AE=CP) ;
- le transfert complémentaire aux services du Premier ministre (programme 333 « Fonctionnement des directions départementales interministérielles ») des crédits mutualisés des directions départementales interministérielles (-0,3 M€ en AE=CP).

En dehors de ces mesures de périmètre, la baisse des crédits est donc limitée à -3,4 % en AE et -1,2 % en CP, et se concentre essentiellement sur la gestion des maladies animales et la protection des animaux (-4,9 M€ en AE et -3,1 M€ en CP).

Le renouvellement en 2011 pour une durée de 3 ans du marché d'euthanasie des volailles dans le cadre des plans d'urgence contre les épizooties induit en effet mécaniquement une économie de 1,6 M€ en AE en 2012. Par ailleurs, une évolution favorable de la situation sanitaire de ces épizooties permet de réviser à la baisse la dotation nécessaire (-0,5 M€ en AE=CP). Enfin, du fait d'une meilleure surveillance et d'une prévention accrue, le MAAPRAT anticipe en 2012 une baisse des foyers de tuberculose bovine, ce qui permet de dégager une économie de près de 3 M€ en AE=CP.

La disparition des dépenses d'investissement du programme 206 est intégralement liée aux mesures de transfert décrites ci-dessus.

Programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »

La dotation du programme 215 en crédits de fonctionnement et d'investissement s'établit à 110,5 M€ en AE et 102,8 M€ en CP, soit une progression de 20,7 M€ en AE (+23 %) et une diminution de 0,6 M€ en CP (-0,6 %) par rapport à la LFI 2011.

Elle prend en compte des mesures de périmètre et plus spécifiquement :

- le transfert du programme 206 vers le programme 215 des crédits de fonctionnement des services régionaux de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des fonctions supports des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) dans les DOM (+3,3 M€ en AE=CP), dans un souci d'optimisation des dépenses d'administration générale dans les services correspondants ;
- le transfert du programme 143 « Enseignement technique agricole » au programme 215 des crédits relatifs à la formation continue du fait de la mise en place d'un service unique de pilotage de la formation continue au sein du MAAPRAT (+1,6 M€ en AE=CP).

Hors mesures de transfert, la dotation de ce programme respecte strictement le plafond 2012 qui avait été fixé dans la LPFP 2011-2014, et plus particulièrement les mesures gouvernementales de réduction des dépenses liées aux fonctions support (-7,5 % en 2012 par rapport à 2010).

La hausse constatée sur la dotation d'autorisations d'engagement s'explique pour sa part par le renouvellement pour 3 ans des baux de locaux occupés par le MAAPRAT à Montreuil et rue de Vaugirard (+19,9 M€ en AE).

	PROGRAMMES	AE	CP	évolution 2012/2011	évolution 2012/2011
				AE	CP
Titre 3	215	94,5	84,3	+29,3%	+1,5%
<i>(Catégorie 31 uniquement)</i>	<i>Dont moyens des DRAAF, DDT(M) et DAAF (action 3)</i>	20,3	20,3	+7,8%	+7,8%
	206	106,0	105,0	-7,5%	-6,2%
	<i>Dont moyens des DDCSPP (action 6)</i>	0,7	0,7	-56,5%	-56,5%
	143	5,4	5,4	-12,3%	-12,3%
	154	13,8	13,8	+23,6%	+11,6%
	149	1,5	1,6	-83,8%	-85,4%
TOTAL titre 3		221,3	210,1	3,1%	-6,3%
Titre 5	215	16,1	18,5	-4,5%	-9,0%
	206	0,0	0,0	-100,0%	-100,0%
	154	0,5	0,5	0,0%	0,0%
	149	9,7	12,4	-10,8%	+8,5%
TOTAL titre 5		26,3	31,3	-7,1%	-3,0%

Effectifs 2012 des opérateurs

Le MAAPRAT a engagé depuis plusieurs années une transformation de son organisation administrative, afin de l'adapter aux nouveaux défis que représentent la conduite d'une politique agricole, alimentaire et rurale qui permette de garantir la sécurité alimentaire de tous, et de préserver les équilibres territoriaux et écologiques.

Après la naissance en 2009 de **l'Agence de services et de paiement (ASP)** et de **l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)**, et la création en 2010 de **l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)**, du **Centre national de la propriété forestière (CNPF)** et de **l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** en 2010, l'année 2011 a été consacrée à la consolidation de ces fusions afin d'en tirer tous les bénéfices attendus.

Le processus de rationalisation des opérateurs sous tutelle du MAAPRAT devrait s'achever en 2012 avec l'intégration de l'Inventaire forestier national (IFN) à l'Institut géographique national (IGN) au 1^{er} janvier 2012, pour former **l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)**. Ce regroupement, décidé dans le cadre du comité de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010, permettra de créer un établissement complètement intégré, qui tirera profit de la combinaison des savoir-faire de l'IFN et de l'IGN pour appuyer les politiques de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt française.

Le tableau ci-après indique pour chaque opérateur le plafond d'emplois en ETP au 31/12/2012 défini dans le projet de loi de finances, ainsi que l'évolution correspondante par rapport à la base prévisionnelle en ETP à fin 2011. Les effectifs sous plafond des opérateurs sous tutelle du MAAPRAT diminuent globalement de 1,5% en 2012 par rapport à 2011, soit l'équivalent du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux prévu pour l'administration, en application des instructions interministérielles.

Les opérateurs concernés par l'application stricte de cette règle sont **FranceAgriMer, l'ONF, l'IFN, l'IFCE, l'ANSES, et l'INAO**. Les effectifs de **l'ASP** diminuent de 50 ETP, conformément aux conclusions de l'audit RGPP2 conduit par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2010.

Certains établissements bénéficient d'une exemption à cette règle :

- Le plafond d'emplois de **l'ODEADOM** est maintenu à 40 ETP, compte tenu du volume important de crédits supplémentaires à gérer (40 M€), suite aux annonces faites par le Président de la République lors du comité interministériel pour l'Outre-mer (CIOM).
- De la même manière, les emplois du **CNPF** sont stables en 2012. Cette stabilité est destinée à accompagner l'établissement dans la mise en place des dispositions de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) visant à mettre en gestion un nombre plus important d'hectares de forêts pour réaliser des coupes de bois et les travaux nécessaires à leur commercialisation.

- Les emplois du **GIP Bio**, du **GIP Pulvés** et de l'**INFOMA** sont également stables en 2012 eu égard aux faibles effectifs de ces établissements.

- Enfin, aucune suppression n'est appliquée aux effectifs des **établissements d'enseignement supérieur** comme c'est le cas pour l'ensemble de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Par ailleurs, le plafond d'emplois est revalorisé de 12 ETP, correspondant au transfert technique d'étudiants en thèse.

**Effectifs 2012 des emplois rémunérés par les opérateurs,
comptabilisés dans le plafond PLF (en ETP au 31/12)**

Opérateurs	Plafond 2011	Plafond 2012	2012/2011	
			en ETP	en %
ASP	1 949	1 899	-50	-2.6%
FAM	1 252	1 233	-19	-1.5%
ODEADOM	40	40	0	0.0%
ONF	9 863	9 709	-154	-1.6%
IFN	187	185	-2	-1.1%
CNPF	384	384	0	0.0%
IFCE	1 005	988	-17	-1.7%
ANSES	1 298	1 280	-18	-1.4%
GIP BIO	14	14	0	0.0%
GIP PULVES	4	4	0	0.0%
INAO	265	261	-4	-1.5%
INFOMA	7	7	0	0.0%
SOUS-TOTAL	16 268	16 004	-264	-1.6%
ETABLISSEMENTS D'ENS. SUPERIEUR	917	929	12	1.3%
TOTAL	17 185	16 933	-252	-1,5%

NOTES